

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

Direction Générale de la Police Nationale

Direction Centrale des Renseignements Généraux

NOR INTCO400087C

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales

à

Monsieur le Préfet de Police Madame et Messieurs les Préfets de région Mesdames et Messieurs les Préfets de département

OBJET: Orientations prioritaires des Renseignements Généraux.

Le 24 mai dernier, j'ai fixé les orientations prioritaires des Renseignements généraux devant les directeurs régionaux et départementaux réunis au ministère.

Il m'a paru utile de vous en donner l'économie.

1°) Les missions prioritaires structurantes.

La réorientation des missions des Renseignements Généraux s'inscrit dans la lutte contre tous ceux qui s'attaquent à la démocratie et aux valeurs de la République.

La lutte contre les terrorismes.

Lutter contre les terrorismes, à caractère régional, principalement corse, basque mais aussi d'inspiration islamiste, constitue la première priorité.

S'agissant notamment de l'islam radical, les Renseignements Généraux doivent détecter et identifier les individus ou les groupes susceptibles de passer à l'action violente sur le territoire national. Parallèlement ils devront identifier les foyers

d'intégrismes religieux et les individus qui les animent. Par leur vigilance et la qualité de leurs surveillances, ils apporteront une plus grande efficacité à la mise en œuvre de l'action répressive ou préventive.

• La lutte contre les violences urbaines.

La deuxième priorité doit s'attacher à une meilleure connaissance des milieux à risque en termes de criminalité et de délinquance. Il s'agit de lutter plus efficacement contre les violences urbaines. Cette lutte est stratégique, car la violence enracinée dans les quartiers génère des ruptures internes graves dans la société française. Combattre les violences urbaines c'est détecter les menaces majeures qui se développent au cœur de la société. Il convient, en particulier, que les Renseignements Généraux, avec les moyens appropriés, s'investissent davantage dans la neutralisation des réseaux d'économie souterraine ou de blanchiment d'argent qui s'attaquent à la jeunesse sur fond de trafic de drogue.

• L'adaptation constante à l'évolution de la société.

La troisième priorité repose sur l'adaptation constante des méthodes de renseignement à l'évolution de la société. A cet égard, les Renseignements Généraux ne se livreront plus à l'établissement des prévisions électorales. Je souhaite en contrepartie, qu'ils mettent en place un outil de synthèse et de gestion de crises qui exploite systématiquement les analyses et les observations du terrain. Il s'agira d'éclairer la décision des pouvoirs publics tant au plan local que national.

Les menaces dans tous les domaines de la vie sociale sont plus imprévisibles, plus rapides et plus violentes qu'auparavant. Les Renseignements Généraux doivent encore améliorer leur capacité d'analyse afin de toujours mieux éclairer la décision publique.

2°) Des coopérations fonctionnelles indispensables

Les Renseignements Généraux s'inscrivent pleinement dans la chaîne opérationnelle de la police nationale. L'amélioration du recueil des renseignements et des méthodes d'investigations s'imposent, notamment par le recours renforcé aux nouvelles technologies.

Une coopération tant avec la direction de la Surveillance du Territoire qu'avec les autres services de police et de gendarmerie est indispensable. A cet égard, il faut avoir à l'esprit que le recueil du renseignement doit éventuellement pouvoir être exploité par l'autorité judiciaire.

• S'agissant de la coordination avec la direction de la Surveillance du Territoire, j'ai demandé aux directeurs centraux que soient développés au maximum synergie et complémentarité tant au niveau central que local. Une coordination renforcée sera développée à Bordeaux et à Lyon.

Je vous demande de veiller à cette coordination et d'être les relais actifs et confiants de l'articulation des services. Vous vous attacherez à faire participer les Renseignements Généraux à toutes les réunions de mise en œuvre des stratégies globales de sécurité et les rendrez destinataires de tous les documents qui sont utiles à l'accomplissement de leur mission.

- Je vous remercie de veiller à la participation active des agents des Renseignements Généraux dans les GIR pour y développer toute la dimension du renseignement. Il ne faut pas, à cet égard, judiciariser les correspondants des Renseignements Généraux qui doivent garder des contacts étroits et constants avec leur service d'origine.
- Enfin, j'insiste sur le fait que le devoir d'efficacité impose de produire un renseignement précis, fiable, territorialisé et exploitable. Il s'agit de mettre hors d'état de nuire, aux plans judiciaire ou administratif, les individus ou les groupes susceptibles de basculer dans l'action violente, de nature terroriste qu'elle soit d'origine politique, séparatiste, communautariste ou religieux. Les Renseignements Généraux peuvent permettre la mise en œuvre d'actions aussi bien préventives que répressives.

3°) La diffusion contrôlée de l'information.

- J'ai confirmé les instructions de mon prédécesseur sur l'abandon des notes blanches. Désormais les notes sont identifiées et datées. Les notes d'information ou les études doivent constituer un outil d'aide à la décision en distinguant l'exposé des faits, leur analyse et, le cas échéant, les propositions qu'ils inspirent. Des études produites par la direction centrale, à partir des éléments adressés par les directions départementales, vous seront régulièrement transmises ainsi qu'aux chefs de services territoriaux.
- Le renseignement opérationnel pourra désormais être classifié (confidentiel défense secret défense) afin de garantir la protection des sources et des traitants.
- Enfin, j'attache une importance toute particulière au respect des règles déontologiques propres à un service de renseignement, telles que discrétion, obligation de réserve et rigueur de comportement. Ces règles s'imposent à tous.

Les Renseignements Généraux ont une fonction vitale pour la démocratie en participant activement à la détection et à la neutralisation de menaces de plus en plus diffuses et complexes.

Je sais avec quel dévouement les Renseignements Généraux accomplissent chaque jour leurs missions. Je leur témoigne ma confiance et mon estime.

Je vous demande de veiller à la mise en œuvre de ces directives et de promouvoir la réorientation de l'activité des Renseignements Généraux.

Dominique de VILLEPIN